

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/02/2017

Délibération n° D-2017-76

**Verrière Passage du Commerce - Approbation de la convention
transactionnelle avec chacun des propriétaires riverains**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN.

Direction Patrimoine et Moyens

Verrière Passage du Commerce - Approbation de la convention transactionnelle avec chacun des propriétaires riverains

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le passage du commerce, voie commerciale couverte d'une verrière, constitue depuis le début du 19ème siècle l'un des éléments architecturaux marquants de la Ville de Niort. Sa verrière a été édifiée par des personnes privées, et depuis 1820, les propriétaires des parcelles bordant le passage avaient en charge son entretien.

Elle a fait l'objet de plusieurs réfections avec à chaque reprise une participation financière de la Ville de Niort. Toutefois, aujourd'hui la verrière se trouve dans un état de vétusté qui nécessite son remplacement.

En raison de l'importance historique de cet ouvrage et de sa contribution à l'architecture du centre-ville, des discussions ont eu lieu et il a été estimé pertinent que la Ville de Niort devienne le propriétaire de la nouvelle verrière à l'issue de travaux dont elle sera le maître d'ouvrage.

Ainsi, un accord a été trouvé entre les propriétaires des parcelles riveraines et la Ville concernant la dépose de la verrière et la pose de la nouvelle. Cet accord a été formalisé dans une convention transactionnelle objet de la présente délibération, déterminant les droits et obligations de chaque partie à ladite convention et porte principalement sur les points suivants :

- autorisation donnée par les propriétaires riverains à la Ville de procéder à la démolition – reconstruction de la verrière ;
- acceptation par les propriétaires riverains de la constitution de servitudes à la fois d'accès, d'ancrage et d'écoulement des eaux ;
- paiement par les propriétaires riverains de la quote-part de l'indemnité d'abandon due à la Ville de Niort.

Lorsque la nouvelle verrière sera posée, un constat de propriété sera établi au bénéfice de la Ville de Niort et s'en suivront des conventions de servitudes avec les propriétaires des parcelles permettant l'accès de leur propriété aux agents de la Ville pour l'entretien de la verrière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention transactionnelle entre la Ville de Niort et les propriétaires riverains ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

